



Sanction pour excès de vitesse supérieur à 40 km / limitation

Par **luistome**, le **04/04/2011** à **10:25**

Bonjour,

je vous sollicite car ma compagne s'est fait arrêter pour un excès de vitesse à 137 Km/h alors que la limitation était de 90 Km/h.

Les gendarmes lui ont retiré le permis.

Pouvez vous m'informer les sanctions qu'elle peut avoir pour cet excès et le temps moyen pour avoir connaissance de la décision.

De plus elle est infirmière ; est il possible de mettre en avant sa profession pour atténuer la sanction de suspension de permis? Si oui, comment?

Bien cordialement